

CHARTRE ÉTHIQUE DU BCM

Saison 2026 / 2027

1. PRÉAMBULE

Le club de basket du BCM souhaite offrir à l'ensemble de ses licencié·es, bénévoles, coachs, dirigeants, arbitres et familles un environnement respectueux, sécurisé et propice à la pratique sportive.

Cette charte a pour objectif de définir un cadre commun, des règles partagées et des engagements réciproques afin de garantir le bon fonctionnement du club, la cohésion des équipes et le respect des valeurs sportives.

2. VALEURS DU CLUB

Le club s'appuie sur des valeurs communes qui guident les comportements sur et en dehors du terrain telles que :

RESPECT
ENTRAIDE
ESPRIT D'ÉQUIPE
PLAISIR DE JOUER
CONVIVIALITÉ
COMPÉTITION

3. ENGAGEMENTS DU CLUB

Le club s'engage à :

- Garantir un environnement sécurisé et respectueux
- Favoriser l'inclusion, la bienveillance et l'équité
- Offrir un cadre clair aux licencié·es et aux bénévoles
- Soutenir et accompagner les coachs et encadrants
- Valoriser l'engagement bénévole
- Appliquer les règles de manière cohérente et équitable
- Valoriser la formation des pratiquants quelle que soit leur fonction

4. ENGAGEMENTS DES DIRIGEANTS

Les dirigeants s'engagent à :

- Promouvoir et respecter les valeurs du club
- Prendre des décisions collégiales
- Être exemplaires dans leur comportement
- Appliquer les règles sans favoritisme
- Favoriser le dialogue et la médiation en cas de conflit
- Protéger les bénévoles, coachs et licencié·es

5. ENGAGEMENTS DES COACHS

Les coachs, bénévoles ou salariés, s'engagent à :

- Promouvoir et respecter les valeurs du club
- Représenter le club avec exemplarité
- Garantir la sécurité physique et morale des joueurs
- Respecter les arbitres, officiels et adversaires
- Adopter un comportement respectueux et maîtrisé
- Favoriser le fair-play et l'esprit d'équipe

Le club reconnaît le rôle essentiel des coachs bénévoles et s'engage à les accompagner dans leur mission.

6. ENGAGEMENTS DES JOUEURS / JOUEUSES

Les licencié·es s'engagent à :

- Respecter les valeurs du club
- Respecter les coéquipier·ères, coachs, dirigeants, arbitres et adversaires
- Adopter un comportement respectueux en toute circonstance
- Être assidu·es aux entraînements et aux matchs
- Prévenir en cas d'absence ou de difficulté
- Honorer leur engagement pour la durée de la saison sportive
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition par le club et la mairie
- Respecter la tenue prêtée par le club et la restituer à la fin de la saison

Engagement de continuité de saison

Tout abandon en cours de saison, hors cas de force majeure, peut :

- Désorganiser l'équipe
- Entraîner un forfait et donc générer une amende financière pour le club

Pour info le montant de l'amende pour forfait général à la charge du club est de :

SENIORS	600 €.
JEUNES	200 €

7. ENGAGEMENTS DES PARENTS

Les parents s'engagent à :

- Respecter les valeurs du club
- Encourager TOUS les enfants avec bienveillance
- Respecter les décisions des coachs et des arbitres
- Ne pas intervenir pendant les entraînements et les matchs
- Adopter un comportement respectueux dans les tribunes
- Informer le club en cas de difficulté ou de question
- Respecter les locaux
- Remettre en place le matériel utilisé comme les chaises à la fin des entraînements et des matchs

8. FAUTES TECHNIQUES ET SANCTIONS FINANCIÈRES

Afin de garantir l'équité et l'exemplarité au sein du club :

- Tout frais inhérent à la faute technique est à la charge de la personne concernée
- Cette règle s'applique à tous : joueurs, joueuses et coachs
- Les coachs, en tant qu'encadrants, se doivent d'être exemplaires

Décision actée le : 28 / 04 / 2026;

Application : paiement des fautes techniques à **partir de la première** (inclus les frais de dossier disciplinaire)

1re faute technique :	15 €
2e faute technique :	25 €
3e faute technique :	35 € + Frais d'ouverture de dossier disciplinaire 200 €
4e faute technique :	35 €
5e faute technique :	35 € + Frais d'ouverture de dossier disciplinaire 275 €

La non-restitution de la tenue du joueur/joueuse en fin de saison (short - maillot - surmaillot) aboutira à une sanction financière de 50 €

9. COMPORTEMENTS INADAPTÉS ET SANCTIONS

Sont considérés comme comportements inadaptés :

- Propos insultants ou déplacés
- Contestation excessive envers les officiels
- Comportements inacceptables
- Non-respect répété des règles du club

Les sanctions possibles, selon la gravité, pourront aller de l'avertissement verbal à l'exclusion du club.

Les décisions sont prises collectivement par les dirigeants.

10. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES SENIORS

Engagement à l'organisation des matchs

Les licencié·es seniors, les coachs et les dirigeants s'engagent à participer au fonctionnement du club, notamment par :

- la tenue de table de marque (OTM)
- l'arbitrage
- l'encadrement d'une équipe

Engagement minimum par saison :

- Nombre de matchs arbitrés, encadrés ou OTM : 5

Engagement à l'organisation des événements et à la vie du club

Les licencié·es seniors, les coachs et les dirigeants s'engagent à participer aux événements de la vie du club :

- organisation des buvettes
- tournois
- repas dansant
- marché gourmand
- autres manifestations

Repas de l'Assemblée Générale

- Le repas de l'AG est pris en charge par le club pour les seniors et les dirigeants respectant leur engagement.
- En cas de participation insuffisante (moins de 5 matchs arbitrés ou OTM), le repas sera à la charge du/de la licencié·e, du coach et du dirigeant.

11. VALIDATION ET APPLICATION

Cette charte a été :

- Présentée en réunion
- Amendée collectivement
- Soumise au vote
- Applicable à compter du : 01/09/2026

Chaque licencié·e sénior, coach, parent et dirigeant reconnaît en avoir pris connaissance lors de son inscription.

12. ENGAGEMENT ET SIGNATURES

La présente charte éthique vise à garantir un cadre clair, respectueux et équitable pour l'ensemble des personnes impliquées dans la vie du club.

Chaque licencié·e, parent, bénévole, coach, dirigeant·e s'engage à en prendre connaissance, à la respecter et à contribuer activement à son application.

Le respect de cette charte conditionne l'adhésion au club et la participation à ses activités.

Engagement individuel

Je soussigné·e :

Nom et prénom : _____

Fonction / Statut (joueur·se, parent, coach, dirigeant·e, responsable légal de l'enfant mineur) : _____

Équipe / Catégorie : _____

Reconnais avoir pris connaissance de la charte éthique du club de basket BCM et m'engage à en respecter les principes et les règles.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature :

Engagement du club

Pour le club de basket BCM

La Présidente : _____

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature et cachet du club :